

SURPLUS DE 10,7 \$ G¹**AVOIRS DES PARTICIPANTS AU RREGOP² & RRPE³**

Valeurs des avoirs ⁴ RREGOP & RRPE	45,3 G\$
---	-----------------

OBLIGATIONS DES RÉGIMES À L'ÉGARD DES PARTICIPANTS

Obligations régimes ⁴ RREGOP & RRPE à l'égard des participants	34,6 G\$
---	-----------------

SURPLUS COMPTABLE

Surplus comptable RREGOP & RRPE 45,3 G\$ - 34,6 G\$ =	10,7 G\$
--	-----------------

Un surplus comptable, c'est une photo réelle de la valeur déterminée par les comptes, à un moment précis. La photo du surplus de 10,7 G\$ fut prise au 31 décembre 2005. Cette photo n'est pas soumise à la modulation des actuaires qui y introduiront, lors de la prochaine évaluation actuarielle⁵, d'autres facteurs prévisionnels que ceux établis lors de leur évaluation actuarielle précédente. Un surplus comptable de l'ordre 10,7 G\$ pour un fonds dont la valeur nette est de 45,3 G\$, c'est énorme.

Il n'en demeure pas moins, que ce surplus de 10,7 G\$ est annonciateur d'un important surplus actuariel. De plus, le surplus comptable atteindra en toute probabilité les 14 G\$ au 31 décembre 2006⁶. Cette probabilité s'appuie sur les rendements obtenus par la CARRA en 2006. Ces rendements sont presque le double des prévisions des actuaires pour l'année 2006.

Document produit le 11 mai 2007 Par Rodrigue Dubé, président de l'ADR

¹ Milliards

² Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics, fonds 301

³ Régime de retraite du personnel d'encadrement, fonds 302

⁴ Rapport annuel de la CARRA, page 61, 31 décembre 2005

⁵ Publication probable ne novembre 2007

⁶ Rapport annuel 2006 attendu en juin 2007